

## MON PÈRE EST ALCOOLIQUE ET DÉPRESSIF

Par Flavie Postée le 10/10/2022 21:05

Bonjour, Je me suis inscrit ici parce que je suis dans une situation que je n'arrive plus à gérer, j'ai 21ans j'attend un enfant et je suis l'ainée d'une fratrie de 5 enfant malheureusement il y a 1 an mes parents se sont séparés, suite à sa mon père et aller vivre dans un appartement avec le plus grand de mes petit frère donc il n'es pas seul et ma mère vit avec les 3 autre enfant. Mais depuis cette séparation mon père le vit toujours très mal avant la séparation il avais suivi une cure pour arrêter de boire de l'alcool mais une fois séparée il c'est remis à boire et bien plus encore avec de l'alcool fort ... très souvent il nous fait des menace de mettre fin à ses jours parce qu'il ne supporte pas la séparation que sa a gâcher sa vie moi et mes frère et sœur on n'a toujours états au près de lui donc personne ne l'a laisser tomber mais il ne le vis pas comme sa et fait n'importe quoi dès que je dis quelque chose qui ne va pas dans sont sens il me menace de mettre fin à se jours parce qu'il ne supporte plus d'être là et sa me fait très peur. Je ne c'est plus quoi faire j'ai besoin de conseil sur les démarche à faire je veut que mon père aille mieux mais il ne le fera pas de lui même je suis prête à la forcer si la solution peut aboutir que quelque chose de bien pour lui parce que le voir comme sa nous détruit ...

### Mise en ligne le 12/10/2022

Bonjour,

La situation que vous nous décrivez est probablement très difficile à vivre pour chacun des membres de votre famille. Nous comprenons que vous ne soyez pas sereine devant les propos inquiétants de votre père. La séparation lui est difficile et la souffrance qui en découle l'empêche certainement d'avoir le recul l'assurant de votre présence à tous, votre soutien.

Le problème de l'alcool existait déjà apparemment avant la séparation ce qui laisse supposer une fragilité antérieure à cet évènement. La cure n'a peut-être pas suffit à l'aider à se reconstruire suffisamment intérieurement et la séparation a été un nouvel élément de fragilisation.

La reprise de l'alcool bien entendu n'arrange rien, au contraire cela agit en amplificateur. Ces nouveaux excès vont en effet malheureusement avoir tendance à l'enfermer dans son mal être et risquer de le rendre encore plus déprimé et négatif.

Votre père a besoin d'aide, c'est certain, mais pour ce qui concerne de nouveaux soins en addictologie, il faudra qu'il donne son accord. S'il ne se sent pas prêt à refaire une cure, peut-être pourrait-il accepter de se rendre « simplement » en consultation et ainsi rencontrer un professionnel (médecin, psy, travailleur social) pour parler de ses difficultés.

Il existe pour cela ce que l'on appelle des CSAPA (Centres de Soins d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie). Les consultations y sont individuelles, confidentielles et non payantes. Nous vous joignons des coordonnées en bas de message.

Ces centres reçoivent aussi les personnes de l'entourage pour du soutien, des conseils. Il pourrait vous être bénéfique de les contacter et ainsi être aidée à aider votre père, même si lui refuse de les contacter. Il nous semble très important que vous ne restiez pas seule face à cette situation.

Vous évoquez l'idée d'engager des démarches pour « forcer » votre père à des soins. La seule possibilité de contrainte concerne des personnes souffrant de troubles mentaux rendant impossible le consentement et dont l'état mental impose des soins immédiats sous surveillance médicale constante en hospitalisation. Cela s'appelle une « SPDT » : soins psychiatrique à la demande d'un tiers.

L'objectif de cette procédure est de protéger la personne d'un danger immédiat pour elle-même et/ou pour les autres. La « porte d'entrée » vers les soins n'est donc pas l'addiction en elle-même.

Nous ne sommes pas en mesure d'évaluer si votre père pourrait relever de ce type de soins, si ses menaces de mettre fin à ses jours pourraient justifier d'une hospitalisation sous contrainte en psychiatrie. S'il a un médecin traitant, peut-être pouvez-vous lui demander avis et conseil à ce sujet.

Si besoin de revenir vers nous, si votre père accepte l'idée de s'entretenir avec un(e) écoutant(e), n'hésitez pas bien entendu. Nous sommes joignables tous les jours de 8h à 2h au 0 980 980 930 (appel anonyme et non surtaxé) ainsi que par Chat jusqu'à minuit.

Avec tous notre soutien.

Bien à vous.

---

**POUR OBTENIR PLUS D'INFORMATIONS, N'HÉSITÉZ PAS À PRENDRE CONTACT AVEC LES STRUCTURES SUIV**

---

**ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 31 - CSAPA: ANTENNE DE MURET**

20 avenue Bernard IV  
31600 MURET

**Tél : 05 61 62 14 26**

**Accueil du public : Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h.**

**COVID -19 : Sur rendez-vous, en présentiel avec respect des gestes barrières.**

Voir la fiche détaillée

## **ASSOCIATION ADDICTIONS FRANCE 31 - CSAPA : ANTENNE DE ST GAUDENS**

**Square Saint Jean**

**en face de la médiathèque**

**31800 SAINT GAUDENS**

**Tél : 05 61 88 11 73**

**Site web : [www.addictions-france.org](http://www.addictions-france.org)**

**Accueil du public : Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h à 17h00**

**Consultat° jeunes consommateurs : Consultations sur rendez-vous. Consultations sur place, à la rencontre du jeune sur son lieu de vie ou en milieu scolaire. éducateur spécialisé psychologue**

**COVID -19 : Sur rendez-vous, en présentiel avec respect des gestes barrières.**

Voir la fiche détaillée